

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2014  
~~~~~

CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Bernard SALLES, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice NEGRIER, M. Jean-Claude MARC, Madame Viviane RUIZ, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Amélie MATEO, M. David CABLAT, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Christian VILONG, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Lucie TENA, Monsieur Christophe GAUX, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, M. Bernard GOUZIN, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Edwige GENIEYS, M. Philippe MACHETEL -Mme Martine BONNET suppléant de Monsieur Marc HENRY

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 25	Présents : 48	Votants : 48	Pour 48 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-22 ; L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

Considérant que la bonne administration de la communauté de communes implique la création de commissions thématiques et la définition de leurs orientations ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer à 7 le nombre de commissions facultatives chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire ;
- de fixer à 20 membres maximum le nombre de membres de chaque commission pouvant notamment comprendre les conseillers municipaux non titulaires d'un mandat communautaire ;
- de créer les commissions suivantes organisées autour des thématiques dégagées ci-dessous :

I. Commission aménagement de l'espace

- * Schémas de développement et d'aménagement ;
- * Urbanisme ;
- * Habitat ;
- * Travaux ;
- * Patrimoine ;
- * Grand site St Guilhem le Désert - Gorges de l'Hérault ;
- * Infrastructures numériques.

2. Commission environnement

- * Espaces naturels ;
- * Ressources en eau ;
- * Déchets ménagers ;
- * Activités de pleine nature ;
- * Assainissement non collectif ;
- * Grand site St Guilhem le Désert - Gorges de l'Hérault.

3. Commission développement économique

- * Parcs d'activités et hôtels d'entreprises : stratégie générale et demandes d'implantation ;
- * Projets de demandes d'autorisation commerciale (CDAC) ;
- * Stratégie générale de développement socio économique, en lien avec le projet de territoire (emploi, agriculture, etc.) ;
- * Evénementiels économiques ;
- * Relations organismes partenaires (agence économique, ariac, pfil, etc.) et demandes de subventions.

4. Commission culture

- * Réseau lecture publique ;
- * Ecole de musique intercommunale ;
- * Abbaye d'Aniane : projet culturel ;
- * Projets culturels de territoire (gestion / conservation / valorisation) ;
- * Argileum - Maison de la Poterie : projet culturel et pédagogique ;
- * Actions pédagogiques / service éducatif ;
- * Métiers d'art ;
- * Patrimoine, éditions et études culturelles ;
- * Subventions et liens aux partenaires associatifs ;
- * Investissement en matière d'actions et de développement touristiques du territoire.

5. Commission finances

- * Préparation du budget (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives) ;
- * Contrôle de l'utilisation et de l'évolution des dépenses et recettes de la collectivité (compte administratif) ;
- * Observatoire fiscal ;
- * Analyse financière (rétrospectives et prospectives) ;
- * Mutualisation et appui aux communes membres.

6. Commission communication

- Réflexion sur le contenu de chaque numéro du magazine Alentours (comité de rédaction) ;
- Contribution à la réflexion sur la création et la refonte d'outils de communication institutionnelle (site internet, magazine...) ;
- Avis sur dossiers divers sur demande du bureau.

7. Commission Petite enfance - jeunesse

- * Accueil collectif ou individuel des 0 - 6 ans ;
- * Jeunesse : coordination et mutualisation de l'existant et des actions nouvelles ;
- * Parentalité : état des lieux de l'existant en matière de parentalité et mise en place d'actions ;
- * Santé ;
- * Suivi et évaluation des dispositifs contractuels (contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, Partenariat Local d'Action Jeunesse dans l'Hérault avec le Conseil général, etc.).

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 976 le 17/04/14

Publication le 17/04/2014

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 17/04/2014

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140414-lmc167041-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

